

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 21 octobre 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **DTUP 003-625/11/CC**

### **■ Approbation de l'avant-projet du tronçon du tramway Canebière - Cours Saint Louis - Castellane**

#### **DMET 11/6944/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur la proposition du Commissaire rapporteur, soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 015-1187/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études relatives au prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis vers la place Castellane, à hauteur de 2 500 000 euros.

Par délibération DTUP 014-1186/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une Autorisation de Programme pour la réalisation d'une station de Tramway sur la Canebière à proximité du carrefour Canebière / Belsunce, à hauteur de 1 000 000 euros.

Par délibération DTUP 007-1802/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé l'extension de l'objet de l'Autorisation de Programme relative initialement aux études, à la réalisation des travaux du prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis vers Castellane.

Par délibération DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le Programme de l'opération de prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis vers Castellane.

Cette opération est intégrée dans le plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches-du Rhône. L'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de ses compétences en matière de transport, a été également sollicitée. Enfin, le financement de l'Etat a été sollicité et obtenu dans le cadre d'une candidature au deuxième appel à projets « Transports » lancé par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer au titre du « Grenelle de l'Environnement ».

La Communauté urbaine a constitué les dossiers de demandes de subvention auprès :

- de l'Etat, dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement »
- du Département des Bouches du Rhône,
- de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille Canebière-Cours Saint Louis-Castellane est entré en phase opérationnelle avec la désignation du Maître d'œuvre intervenue par la notification, le 10 mars 2011, du marché n° 11-038 au groupement INEXIA (Mandataire) / SAFEGE / C. FAYEL.

Les études d'avant-projet ont été conduites sur la base du projet tramway rue de Rome objet de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) délivrée le 29 juin 2004 et reconduite par arrêté préfectoral du 15 juin 2009.

Ces études ont permis de confirmer la faisabilité technique du prolongement tramway rue de Rome.

Le planning de l'opération prévoit après l'approbation de l'avant-projet par le présent Conseil, le lancement des études projet. Le début des travaux de déviation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage concessionnaire débutera en février 2012. En continuité de ces travaux, le début des travaux sous maîtrise d'ouvrage CUMPM est prévu pour octobre 2012 et la mise en service en avril 2014.

En parallèle, des études complémentaires dites « Etudes Tramway Sud » ont été lancées par marché notifié le 19 août 2011 sous le n° 11/092, attribué au groupement CITEC (mandataire) / STOA / TRANSAMO, afin d'appréhender l'ensemble des possibilités de développement du réseau de tramway, vers le Sud de Marseille dans le prolongement de la station Castellane dont l'implantation permet toutes les évolutions possibles du réseau de tramway.

En terme de coût des travaux, le programme de l'opération prévoit un coût de 33 M d'euros HT soit 39.47 M d'euros TTC. Valeur décembre 2009. Le maître d'œuvre évalue le coût prévisionnel définitif des travaux (Pd) à 33 300 000 euros HT soit 39 826 800 euros TTC Valeur décembre 2009.

A coût prévisionnel constant, il est proposé d'approuver cet avant-projet.

Le Projet prendra en compte le résultat des études complémentaires qui seront menées, notamment les études sur l'insertion des stations et l'optimisation du positionnement central de la plate-forme sur la Rue de Rome étroite, tenant compte des contraintes techniques du tramway et des réseaux .

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° DTUP 015-1187/09/CC du 26 mars 2009, approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études relatives au prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis vers la place Castellane, à hauteur de 2 500 000 Euros ;
- La délibération n° DTUP 014-1186/09/CC du 26 mars 2009, approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour la réalisation d'une station de Tramway sur la Canebière à proximité du carrefour Canebière / Belsunce, à hauteur de 1 000 000 Euros ;
- La délibération n° DTUP 007-1802/10/CC du 5 février 2010, approuvant l'extension de l'objet de l'Autorisation de Programme relative initialement aux études, à la réalisation des travaux du prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis vers Castellane ;
- La délibération n° DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010, approuvant le programme de l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière – Cours Saint Louis – Castellane et la part de l'enveloppe provisoire affectée au travaux pour un montant évalué à 33 000 000 d'euros HT, ce qui porte le montant total de l'autorisation de programme affectée à l'opération n° 2009/00207 à 50 956 249 euros ;
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n°11-038 au Groupement INEXIA / SAFEGE / C.FAYEL , le 10 mars 2011 ;
- L'attribution du marché relatif aux Etudes Tramway Sud n° 11/092 au groupement CITEC/STOA/TRANS AMO, le 1<sup>er</sup> août 2011.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n°11-038 au Groupement INEXIA / SAFEGE / C.FAYEL, le 10 mars 2011.
- L'attribution du marché relatif aux Etudes Tramway Sud n° 11/092 au groupement CITEC/STOA/TRANS AMO, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Signé le 21 Octobre 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011**

- Qu'il convient aujourd'hui d'arrêter le coût prévisionnel des travaux, valorisés par la maîtrise d'œuvre, de ce tronçon.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avant-projet du tronçon du tramway Canebière – Cours Saint Louis - Castellane présenté par le groupement d'entreprises INEXIA (mandataire) / SAFEGE / C. FAYEL.

**Article 2 :**

Le montant prévisionnel des travaux, résultant des études d'avant projet remises par la maîtrise d'œuvre, est arrêté à 33 300 000 euros HT soit 39 826 800 euros TTC (valeur décembre 2009).

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer la demande de permis d'aménager ainsi que tout document administratif nécessaire au déroulement de cette opération de prolongement du tramway.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine au titre des exercices 2011 et suivants, Sous-Politique C230, Opération 2009/00207 (au titre du budget principal) et 2009/0207T (au titre du budget annexe transport), Natures 2031 et 2315, Fonction 815.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI